Appel à rassemblement publique de soutien au tribunal administratif de Toulouse lors des audiences de contestation des Micas
LE MERCREDI 25 NOVEMBRE A 8H30

(mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance)
émises pour les manifestations des 31 octobre et 1er novembre.

Les Micas, kézako ? C'est une mesure de police administrative prononcée par le ministre de l'Intérieur. Créée par la loi SILT de 2017 (Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme), elle se veut être une mesure de prévention d'actes de terrorisme, de fait, il s'agit de la normalisation de dispositifs d'exception issus de l'état d'urgence, qui contraint un individu et l'oblige à demeurer dans un périmètre déterminé, généralement sa commune de résidence, et à pointer quotidiennement à heure fixe au commissariat ou à la gendarmerie. En cas de non respect, jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amendes sont prévues par la loi.

Que s'est-il passé le week-end du samedi 31 octobre 2026, jour d'appel multiforme à descendre dans les rues ? La veille, le vendredi 30 octobre, les tentacules répressives étatico-médiatique s'agitent tout azimuts.
Depuis le ministère de l'intérieur, des MICAS sont décrétées contre des dizaines de personnes sur tout le territoire métropolitain et jusque dans les territoires colonisés d'outre mer. En quelques heures les préfectures, les directions des renseignements territoriaux (DRT) et les forces de l'Ordre se démènent pour notifier ces mesures en fin d'après-midi et jusqu'en soirée de ce vendredi, en passant chez les personnes, en appelant sur leur téléphone voir en contactant leur famille ou en appelant leur lieu de travail.

L'objectif est donc clair : intimider et interdire de fait à des militant·es de participer aux manifestations du samedi 31 octobre (lorsqu'elles ne sont pas interdites par ailleurs) en les assignant à domicile ce week-end, en arguant «des nombreux affrontements et des scènes de chaos… des agissements violents qui ont pris une forme insurrectionnelle… violence dirigée à l'encontre des forces de sécurité, victimes de multiples attaques...» lors de la mobilisation du 17 octobre, et ajoutant, sans vergogne aucune, un paragraphe concernant la virée meurtrière et raciste de Trappes !
Avec des délais aussi court, impossible de faire suspendre en referé ces mesures répressives émise de manière administrative et abusives (les bruits de couloirs indiquant que même préfets et DRT n'ont pas été dans la boucle), difficile de mesurer l'impact de ces mesures, de savoir combien, qui et où…
Peut-être était-ce là également un moyen de faire diversion (une de plus) face aux revendications légitimes des lycéen·nes, des étudiant·es, de la jeunesse en général, de la grande majorité de la population chômeur·euses, précaires, travailleur·euses exploité·es, retraité·es dans la misère ? Servir du terrorisme aux médias mainstream, du prêt à «bien penser».

Peut-être était-ce là un test pour mesurer la réponse à une énième mesure liberticide digne d'un état totalitaire, pour faire passer la loi dite «casseur/payeur», la loi de «présomption de légitime défense des forces de l'ordre» ou d'autres lois dans les cartons de ce gouvernement en marche forcée vers le néofascisme.

Rapidement la solidarité s'est organisée entre le maximum de personnes concernées de différents horizons (avec leurs proches, les «légal team», les groupes d'avocats et de juristes, des médias «plus ou moins alliés») afin de diffuser et dénoncer largement cette situation et préparer la riposte.
Pour l'instant, impossible de connaître la méthode utilisée pour choisir les 70 à 100 personnes concernées par ce train de MICAS (nombre cité par le sinistre de l'intérieur, Laurent Nunez, interrogé sous serment lors de la commission d'enquête parlementaire le 4 novembre 2026, assumant le côté secret défense du travail des services du renseignement via les fameuses «notes blanches».

Aujourd'hui, nous poursuivons notre offensive contre ces mesures à l'occasion de l'audience de deux d'entre nous. Nous contestons cette mesure et tenterons de la faire annuler, afin qu'au delà de nos cas personnels d'autres personnes ne soient plus frappées par de telles mesures. Nous souhaitons aussi dénoncer plus largement leur utilisation contre des personnes soit disant «violentes» ou sortantes de prisons et donc stigmatisées et réprimées sur fond d'islamophobie débridée.
Cet épisode s'inscrit dans le cadre des mobilisations en cours et également dans le refus de la différenciation/division que l'État vise entre les «bons et les mauvais» : Manifestant·es, casseureuses, terroristes, délinquants·es, sauvages ou émeutier·es sont des catégories que l'État a créé et nous voulons rappeler lors de ce rassemblement que nous les refusons. Nous resterons uni·es.

L'audience aura lieu à 9h donc rdv est pris à **8h30** sur le parvis du **Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV (près de Matabiau) LE MERCREDI 25 NOVEMBRE**.

Qui voudra pourra entrer en salle d'audience. Attention à ne pas porter de couteaux ou autres objets pouvant être considérés comme des armes (ex : gourde en métal)

On rappelle et invite à participer aux rassemblements, manifestations et actions à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux minorités de genres, aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux autres mobilisations sociales en cours le même jour.